Version du 29 septembre 2025

VIPS² Valeurs, Innovations, Politiques, Socialisations & Sports
Laboratoire de Recherche - UR 4636

CHARTE

DES PRATIQUES ÉCO-RESPONSABLES

VALEURS, INNOVATIONS, POLITIQUES, SOCIALISATIONS & SPORTS

Co-Rédigé par :
Pauline Caille
MCU-UFR STAPS-VIPS²
Référente Transition Socio-Environnementale

Le groupe Transition
Socio-Environnementale
de l'Unité de Recherche VIPS²

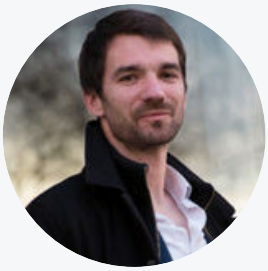


LES MEMBRES DU GROUPE TRANSITION SOCIO-ENVIRONNEMENTALE DU VIPS²



PAULINE CAILLE
MCU-UFR STAPS-VIPS²
Psychologie de la santé

PIM VERSCHUUREN
MCU-UFR STAPS-VIPS²
Management du sport





YOHANN RECH
MCU-UFR STAPS-VIPS²
Management du sport
Vice-Président “Transition Socio-Environnementale et aménagement des campus” de l'université Rennes 2

OLIVIER RASCLE
MCU-UFR STAPS-VIPS²
Psychologie sociale du sport





GENEVIÈVE CABAGNO
MCU-UFR STAPS-VIPS²
Psychologie sociale du sport

MARIE-FRANCE BAYROU FANTON
MCU-UFR STAPS-VIPS²
Sciences de l’intervention

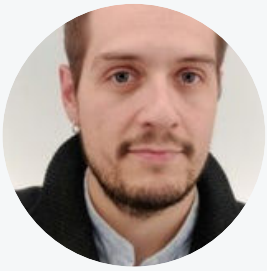


LES MEMBRES DU GROUPE TRANSITION SOCIO-ENVIRONNEMENTALE DU VIPS²



JULIEN CAZAL
MCU-UFR STAPS-VIPS²
Sociologie du sport et de la santé

LIONEL PABION
MCU-UFR STAPS-VIPS²
Histoire du sport





JEAN TROHEL
MCU-UFR STAPS-VIPS²
Sciences de l'intervention

GAËLLE MENGUY
Responsable administrative
Cellule de recherche UFR STAPS





TIVIZIO PAVIC
Doctorant VIPS² /LP3C
Psychologie des activités physiques et sportives

JULIEN BORKOWSKI
Chercheur associé VIPS² - ATER UFR STAPS
Sociologie du Sport



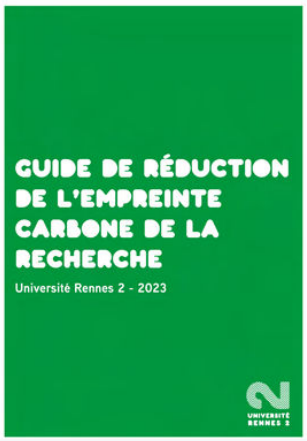
SOMMAIRE

- Contexte de la démarche 5
- Précédents BGES 7
- Méthodologie employée 14
- Gouvernance et stratégies 21
- Equipements numériques 23
- Achats 25
- Consommation énergétique 27
- Gestion des déchets 29
- Déplacements domicile-travail 31
- Déplacements professionnels 33
- Evènements 35
- Recherche 38
- Discussion et réflexions 41



CONTEXTE DANS LEQUEL S'INSCRIT LA RÉALISATION DE LA CHARTE

L'ambition de l'Université Rennes 2



L'Université Rennes 2 porte une politique ambitieuse en matière de transition socio-environnementale, formalisée dans le cadre d'un Schéma de Planification et d'Orientation des Transitions (SPOT). La démarche en matière de recherche en transition se fait dans deux directions complémentaires. D'une part, il s'agit de renforcer la production de connaissances autour des enjeux de transition, en accompagnant les laboratoires dans l'émergence de nouvelles thématiques de recherche encore peu explorées dans ce domaine. D'autre part, la décarbonation des activités de recherche est un axe fort, amorcée dès 2021, à travers le projet de réduction de l'empreinte carbone des pratiques de recherche. Ce projet a été conduit en concertation avec les unités de recherche et les services supports, et il repose sur une double stratégie. Premièrement, il s'agit de mesurer l'empreinte carbone liée à l'activité Recherche de l'Université Rennes 2 afin de connaître le niveau d'émission des laboratoires et d'identifier les postes les plus émetteurs. Ce premier travail est un outil d'aide à la décision, qui doit se poursuivre et permettre une évaluation de la démarche dans le temps. Le bilan carbone du laboratoire s'appuie sur l'outil Labo1point5 développé spécialement pour les laboratoires de recherche, en ne prenant en compte que les facteurs d'émissions propres à la recherche : les missions, les achats, les consommations énergétiques, etc. Ce travail est piloté par la.le référent.e TSE du laboratoire concerné, tout en bénéficiant d'une aide de la cellule recherche ainsi que du. de la chargé.e de mission décarbonation au sein de la cellule TSE. Deuxièmement, la réalisation de cette radiographie des émissions doit permettre un passage à l'action afin de définir une stratégie de décarbonation, spécifique et adaptée à chaque laboratoire. L'établissement encourage les laboratoires à rédiger une charte afin d'amorcer une réduction de leur empreinte carbone. Dans ce cadre, un guide de réduction de l'empreinte carbone a été déployé par l'établissement afin de faciliter la mise en œuvre de ces chartes. L'objectif est que chaque laboratoire adapte ce guide à son domaine d'activité et dispose ainsi d'une charte qui entérine sa propre stratégie de décarbonation, en cohérence avec la politique de l'établissement en la matière. L'objectif global est d'avoir 50% des unités de recherche disposant d'une charte en 2025, et 100% en 2028. La trajectoire visée de réduction d'émissions est de 2% par an. Il est possible d'estimer qu'entre 2022 et 2028, les laboratoires de recherche doivent diminuer de 12% leur bilan carbone. Au global, il faudrait que la moyenne par laboratoire, qui est de 68 tonnes eq.CO2 en 2022, passe à 59,8 tonnes en 2028.

Yohann Rech
Vice-Président "Transition Socio-Environnementale et aménagement des campus"
de l'Université Rennes 2



BILANS DES GAZ À EFFET DE SERRE DU VIPS²

7

Description de l'Unité de Recherche VIPS²



Conformément aux préconisations du ***Guide de rédaction de l'empreinte carbone de la recherche de l'Université Rennes 2***, la première étape de la démarche de transition environnementale consiste à mesurer l'empreinte carbone liée à l'activité de recherche de l'unité, autrement dit, à réaliser un bilan des gaz à effet de serre (BGES).

Dans cette optique, le bilan des émissions de gaz à effet de serre de l'unité de recherche VIPS² a été réalisé à l'aide de l'outil ***GES 1point5***, développé par le collectif ***Labo 1point5***. Cet outil permet une estimation standardisée des émissions de gaz à effet de serre des unités de recherche en prenant en compte l'ensemble des postes d'émission pertinents : la consommation énergétique des bâtiments, l'acquisition et l'usage de matériel informatique/numériques, les déplacements professionnels et domicile-travail, les achats, l'alimentation, ainsi que les activités directement liées à la recherche.

Le choix de cet outil s'inscrit dans la volonté de contribuer au projet national porté par le collectif Labo 1point5, qui vise à doter les laboratoires français d'un outil commun, rigoureux et en accès libre (Mariette et al., 2022) pour évaluer leur empreinte carbone. Au-delà de sa fonction de mesure, le BGES constitue un outil d'aide à la décision précieux pour les laboratoires, car il permet d'identifier les postes les plus émetteurs, et ainsi de prioriser les actions à mener pour les réduire. Dans cette perspective, l'outil ***Scénario 1point5,*** complémentaire au BGES, représente également un levier stratégique. Il permet de quantifier de manière prévisionnelle l'impact de différentes actions de réduction sur l'évolution de l'empreinte carbone du laboratoire, en les projetant dans le temps selon divers scénarios d'atténuation.



Au sein de l'unité de recherche VIPS² , deux bilans GES ont déjà été réalisés : le premier en 2019 et le second en 2022. Afin de faciliter la lecture et l'interprétation des résultats présentés dans les pages suivantes, il convient, dans un premier temps, de présenter brièvement le laboratoire et le périmètre retenu pour l'évaluation.

Le VIPS² *(Valeurs, Identités, Politiques, Socialisations et Sports)* est une Unité de Recherche en sciences humaines et sociales rattachée à l'Université Rennes 2. Il réunit des chercheuses et chercheurs issu·es de diverses disciplines, notamment la **sociologie, les sciences de l'intervention, la psychologie, l'histoire ou encore les sciences politiques.**

Le laboratoire est structuré autour de deux axes de recherche :

- « **Socialisations** », centré sur les processus d'apprentissage, de transmission et d'incorporation des normes sociales
- « **Politiques et Innovations** », focalisé sur les formes de mobilisation, de gouvernance et les transformations des politiques publiques.

Conformément à la méthodologie du collectif Labo 1point5, le calcul du BGES repose sur les émissions générées par les membres de l'unité disposant d'un contrat d'au moins un an. Ce périmètre garantit la cohérence des résultats, mais le nombre de personnes incluses peut varier selon les années. En 2019, le BGES a été calculé à partir des émissions de 35 membres, contre 44 en 2022.

Pour bien délimiter le périmètre du VIPS² , il convient également de préciser que *: i)* celui-ci est situé au sein de l'UFR STAPS, sur le campus de La Harpe à Rennes, dans des locaux d'une superficie de 316,98 m2; *ii)* qu'il ne dispose d'aucun véhicule professionnel, *iii)* que le chauffage au sein des locaux est lié au réseau de chaleur urbain.

Lien vers le site du laboratoire

BGES 2019

Rappel du périmètre

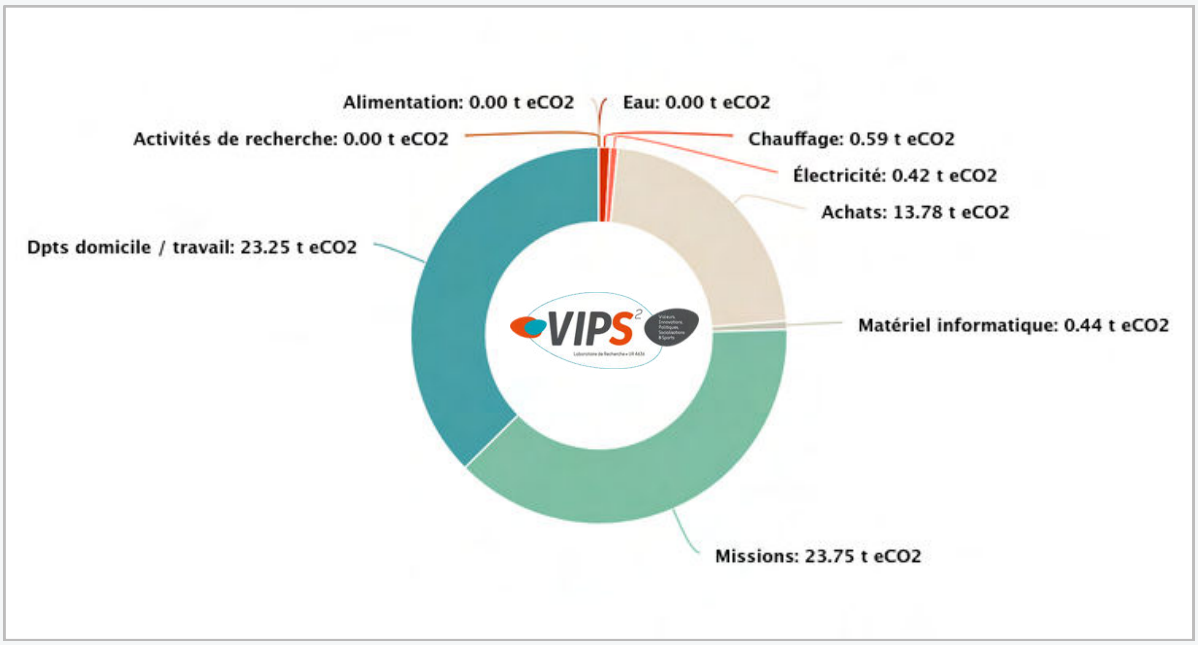
35 membres

316,98 m2

15 630€

Réseau de chaleur urbain

Aucun véhicule professionnel



Empreinte carbonne totale du VIPS²	Empreinte carbonne per capita
62.23 ± 12.36 tCO2eq	**1.79 ± 0.36 tCO2eq**

BGES 2019

En 2019, le bilan des émissions de gaz à effet de serre (GES) de l'unité s'élevait à 62,23 tonnes équivalent CO_2, soit 1,79 tonne par personne. Ce niveau d'émissions, exclusivement lié à l'activité professionnelle, soulève des questions quant à sa compatibilité avec les objectifs climatiques fixés par **l'Accord de Paris sur le climat**, qui visent à limiter le réchauffement global à un niveau bien inférieur à 2 °C. Pour y parvenir, l'empreinte carbone annuelle individuelle ne devrait pas dépasser environ ***2 tonnes équivalent CO_2***, tous postes confondus. Or, dans ce cas précis, les activités professionnelles des membres de l'unité mobilisent presque à elles seules l'intégralité de ce budget carbone.

La répartition des émissions révèle trois principaux postes contributeurs :

1. **les déplacements professionnels (38 % des émissions totales)**
2. **les trajets domicile-travail (37 %)**
3. **les achats (22 %)**

Détails des émissions de GES liées aux missions



Concernant les missions professionnelles, l'avion représente la principale source d'émissions. Ce mode de transport, majoritairement utilisé par les enseignants-chercheurs dans le cadre de déplacements vers des colloques et des congrès, est responsable à lui seul de 20,31 t éqCO_2 sur les 23,75 t éqCO_2 totales émises dans cette catégorie.

Détails des émissions de GES liées aux déplacements domicile-travail

Concernant les trajets domicile-travail, la voiture est responsable de 98 % des émissions, soit environ 21,5 t éqCO_2. Ce mode de transport est principalement utilisé par les enseignants-chercheurs, qui génèrent à eux seuls 13,5 t éqCO_2. Le covoiturage ne semble pas être une pratique ancrée au sein du laboratoire, aucun cas n'ayant été déclaré. En revanche, l'usage du vélo est notable : plus de 17 000 km ont été parcourus sur l'année, principalement par les doctorant·es, qui en totalisent à eux seuls environ 12 000 km.



Détails des émissions de GES liées aux achats



La catégorie "Services" représente la part la plus importante des émissions liées aux achats (64 %, soit 8,76 t éqCO_2). Elle regroupe un ensemble hétérogène de prestations externalisées telles que la maintenance, les prestations intellectuelles ou encore les abonnements à des plateformes. Cette prédominance souligne l'importance des activités de support et de sous-traitance dans le fonctionnement du laboratoire, souvent invisibles mais néanmoins émettrices de GES.

Il est important de noter qu'à l'époque de ce calcul, les données relatives aux émissions liées à l'alimentation n'étaient pas encore disponibles, ce qui explique leur absence dans ce bilan.

BGES 2022

Rappel du périmètre

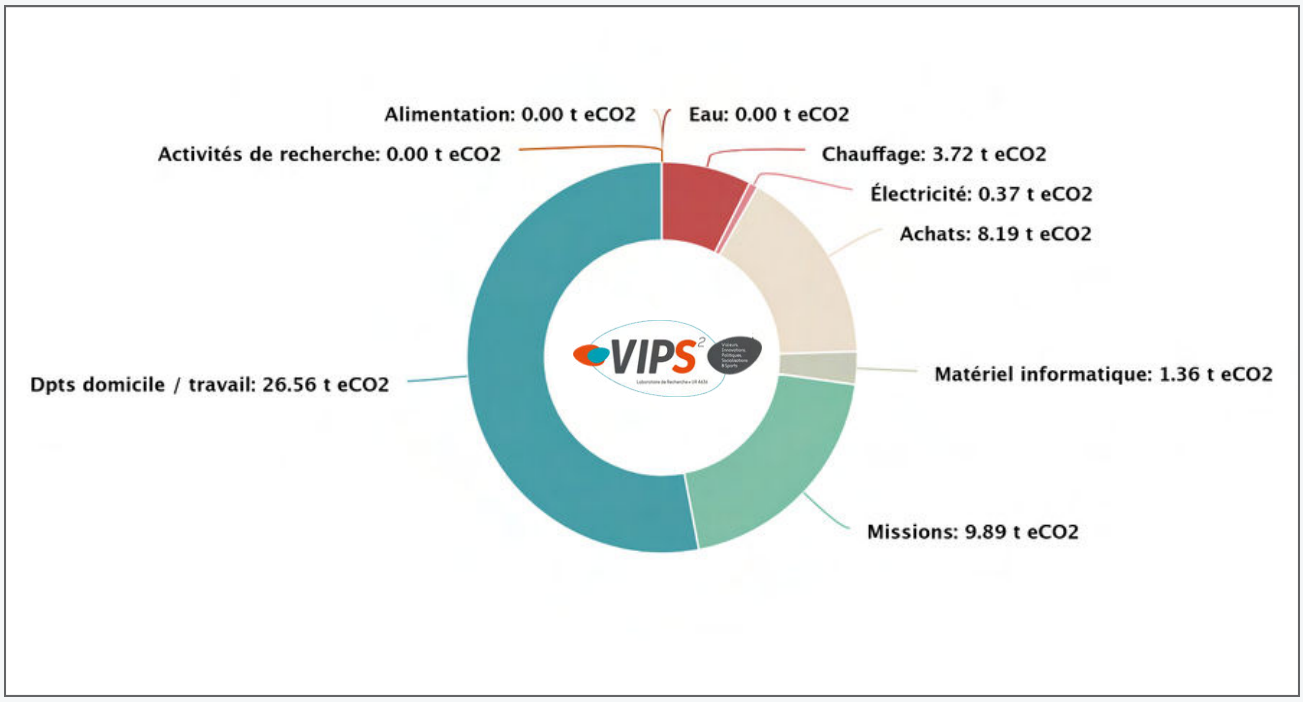
44 membres

316,98 m2

18 678€

Réseau de chaleur urbain

Aucun véhicule professionnel



Empreinte carbonne totale du VIPS²	Empreinte carbonne per capita
50.08 ± 12.85 tCO2eq	**1.17 ± 0.30 tCO2eq**

BGES 2022

En 2022, le bilan des émissions de gaz à effet de serre (GES) de l'unité s'élevait à 50,08 tonnes équivalent CO_2, soit 1,17 tonne par personne. Ce résultat traduit une diminution de 19,5 % des émissions par rapport à 2019 (62,23 t éqCO_2), soit une réduction d'environ 12 tonnes, ce qui est loin d'être négligeable. Cette diminution s'explique principalement par la réduction des émissions liées aux missions professionnelles, qui sont passées de 23,75 t éqCO_2 en 2019 à 9,89 t éqCO_2 en 2022. Cette évolution est probablement liée à la fin de certains contrats de recherche internationaux survenus entre 2019 et 2022, ayant entraîné une baisse des déplacements. À l'inverse, les émissions liées aux trajets domicile-travail ont légèrement augmenté, avec une hausse estimée à environ 3 tonnes eqCO_2. Il convient également de noter un changement dans la hiérarchie des principaux postes d'émissions. Si les secteurs restent les mêmes, leur ordre s'est modifié :

- **les trajets domicile-travail deviennent le premier poste émetteur (53 % des émissions totales)**
- **suivis des missions professionnelles (20%)**
- **puis des achats (16%)**

Détails des émissions de GES liées aux déplacements domicile-travail



Si la voiture reste majoritairement responsable des émissions liées aux trajets domicile-travail, il est intéressant de constater une diversification progressive des modes de transport utilisés pour se rendre sur le lieu de travail. Cette évolution se traduit notamment par une augmentation de l'usage des mobilités actives (marche, vélo, vélo à assistance électrique) et durables (métro, bus), observée principalement chez les doctorant·es et post-doctorant·es. Chez les enseignants-chercheurs, on note également l'apparition du train comme nouveau mode de transport pour les trajets domicile-travail. Par ailleurs, contrairement à 2019, le covoiturage semble avoir été davantage pratiqué, bien qu'il demeure encore largement minoritaire dans l'ensemble des déplacements.



Détails des émissions de GES liées aux missions



Pour les missions, l'avion demeure le principal poste d'émissions, utilisé majoritairement par les enseignants-chercheurs de l'unité dans le cadre de déplacements vers des colloques, congrès ou terrains d'étude à l'international. Toutefois, on observe une augmentation de l'utilisation de la voiture et du train, ce qui pourrait s'expliquer par la réalisation de missions moins lointaines en termes de distance parcourue, rendant ces modes de transport plus accessibles et adaptés.

Détails des émissions de GES liées aux achats

Concernant les achats, la catégorie "Services" demeure le principal poste émetteur, représentant 52 % des émissions liées à ce secteur. Elle est suivie par la catégorie "Vie du laboratoire", qui inclut l'alimentation, l'aménagement, les loisirs et le bâtiment, et qui représente 29 % des émissions associées aux achats.





MÉTHODOLOGIE EMPLOYÉE POUR CRÉER LA CHARTE

Les principes au cœur de la démarche

Afin de définir des mesures concrètes de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) au sein de l'unité de recherche, une méthodologie structurée a été élaborée. Elle vise à proposer une stratégie réaliste, partagée, et adaptée aux spécificités de l'unité.

Cette méthodologie repose sur deux principes fondamentaux :

- **Un processus collectif, inclusif et participatif**, permettant d'impliquer l'ensemble des personnels dans la définition des actions.

- **Une transparence des choix méthodologiques et des résultats**, avec un objectif de mise à disposition en libre accès des données produites.

Déroulement de la démarche

La méthodologie s'est déroulée en trois grandes étapes : la construction d'un socle de mesures à partir de données internes et de référentiels existants puis leur acceptation et enfin validation par l'ensemble des membres de l'unité via des consultations collectives.

ETAPE n°1 : Identification et présélection des mesures

Un groupe de travail interne dédié à la transition socio-environnementale (TSE) a été mis en place. Il était composé de 12 membres volontaires issus de différents statuts au sein de l'unité de recherche (enseignant·es-chercheur·ses, BIATSS, doctorant·es).

Ce groupe s'est réuni à plusieurs reprises pour suivre une démarche en deux temps :

1. Recensement initial des mesures :

Une première phase de brainstorming a permis d'identifier un large ensemble de mesures de réduction des émissions de GES. Ce travail s'est appuyé sur les secteurs d'émissions définis dans le ***guide de réduction de l'empreinte carbone de l'Université Rennes 2*** : déplacements professionnels, achats, énergie, numérique, restauration, etc. L'objectif était de ne pas restreindre a priori les propositions, afin d'élargir le champ des possibles.

2. Pré-sélection selon deux critères :

Chaque mesure a été évaluée collectivement selon deux critères :

o ***Pertinence :*** lien direct avec le bilan GES du laboratoire, afin d'orienter les actions vers les postes les plus émissifs.

o ***Faisabilité :*** possibilité réelle de mise en œuvre, compte tenu des ressources humaines, budgétaires et matérielles disponibles.

À l'issue de cette phase, 48 mesures (sur les 111 initiales) ont été retenues pour être soumises à la validation de l'ensemble de l'unité.

Pour cette étape de brainstorming, les membres du groupe TSE se sont largement appuyés sur différents supports pour nourrir leur réflexion. Cela incluait notamment les chartes des laboratoires du territoire rennais, mais aussi des ressources extérieures, en s'inspirant des actions mises en place et partagées par d'autres laboratoires via l'outil **Transition 1Point5** du collectif **Labo 1Point5.**

ETAPE n°2 : Consultation et évaluation du degré d'adhésion par les membres de l'unité

Dans le cadre de l'élaboration de la charte, les membres de l'unité de recherche ont été régulièrement tenus informés et consultés à plusieurs reprises, dans une démarche visant à instaurer un mode de fonctionnement aussi démocratique que possible, à favoriser une large adhésion, et à encourager une prise de conscience progressive.

Au total, cinq présentations en séminaire ont été organisées au cours de l'année 2023-2024 afin de rendre compte de l'avancement du projet. Par ailleurs, les membres de l'unité ont été invités à participer à plusieurs sessions de vote portant sur la sélection des mesures de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) applicables au laboratoire.

En outre, les 48 mesures présélectionnées par les membres du groupe TSE ont ensuite été intégrées dans un questionnaire anonyme, diffusé via la plateforme LimeSurvey. Cette phase de l'enquête n'avait pas pour objectif de déterminer les mesures définitives à adopter, mais visait à **évaluer le niveau d'adhésion** des membres de l'unité aux différentes propositions et ainsi de **s'assurer de l'acceptabilité collective** des mesures retenues.

Chaque membre de l'unité (personnel titulaire ou contractuel possédant un contrat de plus d'un an au sein de l'unité de recherche, y compris doctorant·es et les personnels BIATSS) était invité à se prononcer sur chaque mesure selon quatre options :

- **« Oui »** : mesure pleinement approuvée,
- **« Oui si nécessaire »** : mesure acceptable mais à mettre en œuvre sous conditions,
- **« Non »** : refus de la mesure,
- **« Ne se prononce pas » :** pas d'avis exprimé.

À partir des réponses obtenues, **un score d'adhésion** a été calculé pour chaque mesure selon la méthode suivante :

a. Un score brut d'adhésion est d'abord attribué à chaque question en appliquant une pondération aux réponses :

- 2 points pour chaque réponse "Oui"
- 1 point pour chaque réponse "Oui, si nécessaire"
- 0 point pour chaque réponse "Non"

Le total est obtenu en multipliant le nombre de réponses par leur poids respectif, puis en additionnant les résultats.

b. Le score d'adhésion est ensuite exprimé en pourcentage :
Le score brut est divisé par le score maximal possible, soit le nombre total de répondants (ayant répondu "Oui", "Oui, si nécessaire" ou "Non") multiplié par 2. Le résultat est multiplié par 100 pour obtenir le pourcentage d'adhésion.

Ainsi, le score d'adhésion variait comme suit :

- 0 % si tous les membres répondaient "Non"
- 50 % si tous répondaient "Oui, si nécessaire"
- 50 % si la moitié répondait "Oui" et l'autre moitié "Non"
- 50 % si les réponses étaient réparties également entre "Oui", "Oui, si nécessaire" et "Non"
- 62,5 % si la moitié répondait "Oui", un quart "Oui, si nécessaire" et un quart "Non"
- 100 % si tous répondaient "Oui"

Deux conditions cumulatives ont été fixées pour valider une mesure :

- **Taux de participation minimal de 75 %** des membres de l'unité (condition de représentativité).
- **Un score d'adhésion à la mesure d'au moins 75 %.**

Cela équivaut à une approbation par 56,25 % des membres de l'unité dans leur ensemble (75 % x 75 %).

RÉSULTATS

- **Le taux de participation au questionnaire a fluctué entre 75,51 % et 91 % des membres du laboratoire**, en fonction des mesures, certaines personnes n'ayant pas répondu à l'ensemble des questions. Ce niveau de participation nous a permis de valider notre première condition : toute mesure dont le score d'adhésion dépassait 75 % pouvait être conservée, en accord avec le seuil de soutien fixé par les participant·es.

- **Sur les 48 mesures soumises, 43 ont atteint le seuil d'acceptabilité requis.**

Cas particuliers

Parmi l'ensemble des mesures proposées, quatre étaient de nature quantitative, ce qui rendait la méthode classique de validation (vote par adhésion individuelle) inadaptée. Pour ces cas spécifiques, la consultation a pris la forme d'un choix parmi plusieurs options prédéfinies.
La mesure retenue pour chaque question a été celle qui a obtenu le plus grand nombre de réponses parmi les participants, suivant une logique de majorité simple.

Les quatre mesures concernées sont les suivantes :

- La fréquence de calcul du Bilan GES du laboratoire.

- Le seuil minimal de durée de trajet en dessous duquel l'usage de l'avion doit être évité lorsqu'une alternative bas-carbone (train, bus, etc.) existe.

- La forme à donner à une éventuelle limitation des déplacements moyens ou long-courriers, à l'échelle du laboratoire : quota, distance maximale, limitation individuelle ou collective.

- Le taux de réduction des déplacements aériens à moyen et long courrier, à appliquer dans le temps (ex. : pente de diminution progressive sur plusieurs années).

ETAPE n°3 : Validation finale des mesures proposées

Dans la méthodologie présentée initialement aux membres de l'unité de recherche, il était prévu qu'à partir des résultats de la consultation (étape 2), quatre scénarios progressifs soient élaborés. Ces scénarios devaient refléter différents niveaux d'ambition dans la mise en œuvre des mesures, selon leur taux d'adhésion :

- Le scénario le plus modéré aurait inclus uniquement les mesures ayant obtenu 90 % ou plus d'adhésion ;
- Le scénario le plus ambitieux aurait retenu l'ensemble des mesures ayant atteint le seuil minimal d'acceptabilité, soit 75 % d'adhésion ;
- Deux scénarios intermédiaires auraient été construits sur la base de seuils d'adhésion intermédiaires (ex. : 80 %, 85 %).

Ces scénarios devaient être soumis à un second tour de vote pour déterminer collectivement le niveau d'engagement retenu dans la charte finale. Cependant, lors d'un séminaire de laboratoire, l'idée a été proposée d'acter directement l'ensemble des 43 mesures retenues à l'issue de la première phase de consultation, sans passer par l'élaboration ni le vote de scénarios intermédiaires. Afin de maintenir un cadre démocratique et transparent, tout en permettant à chaque membre de l'unité de s'exprimer individuellement et anonymement sur cette nouvelle proposition, un dernier questionnaire a été diffusé via LimeSurvey.

Ce questionnaire invitait chacun à répondre à la question suivante :

« Acceptez-vous que les 43 mesures présélectionnées soient intégrées directement dans la charte des pratiques éco-responsables de l'Unité de Recherche VIPS² ? »

Trois réponses possibles étaient proposées : *Oui, Non, Ne se prononce pas*
Les conditions définies lors de la seconde phase ont été reconduites pour cette nouvelle étape de vote.

RÉSULTATS

Sur l'ensemble des personnes invitées à répondre (toutes disposant d'un contrat de plus d'un an), **76 % ont participé à cette consultation.**

Parmi les répondant·es, **90 % ont validé la proposition**, exprimant leur accord pour intégrer directement les 43 mesures dans la charte.

CONTENU DES SECTIONS À VENIR

Les prochaines sections présentent et détaillent 41 mesures élaborées dans le cadre de la stratégie de réduction des émissions de gaz à effet de serre de l'Unité de Recherche VIPS[2] . Ces mesures ne visent pas uniquement à limiter l'empreinte carbone du laboratoire, mais également à renforcer et structurer son engagement global autour des enjeux environnementaux.

Elles sont organisées en neuf sections thématiques :

- La gouvernance et stratégies du laboratoire
- L'informatique et numérique
- Les achats
- La consommation énergétique du bâtiment
- Les déplacements domicile-travail
- Les déplacements professionnels
- La gestion des déchets
- L'événementiel
- La recherche



Il est important de souligner que :

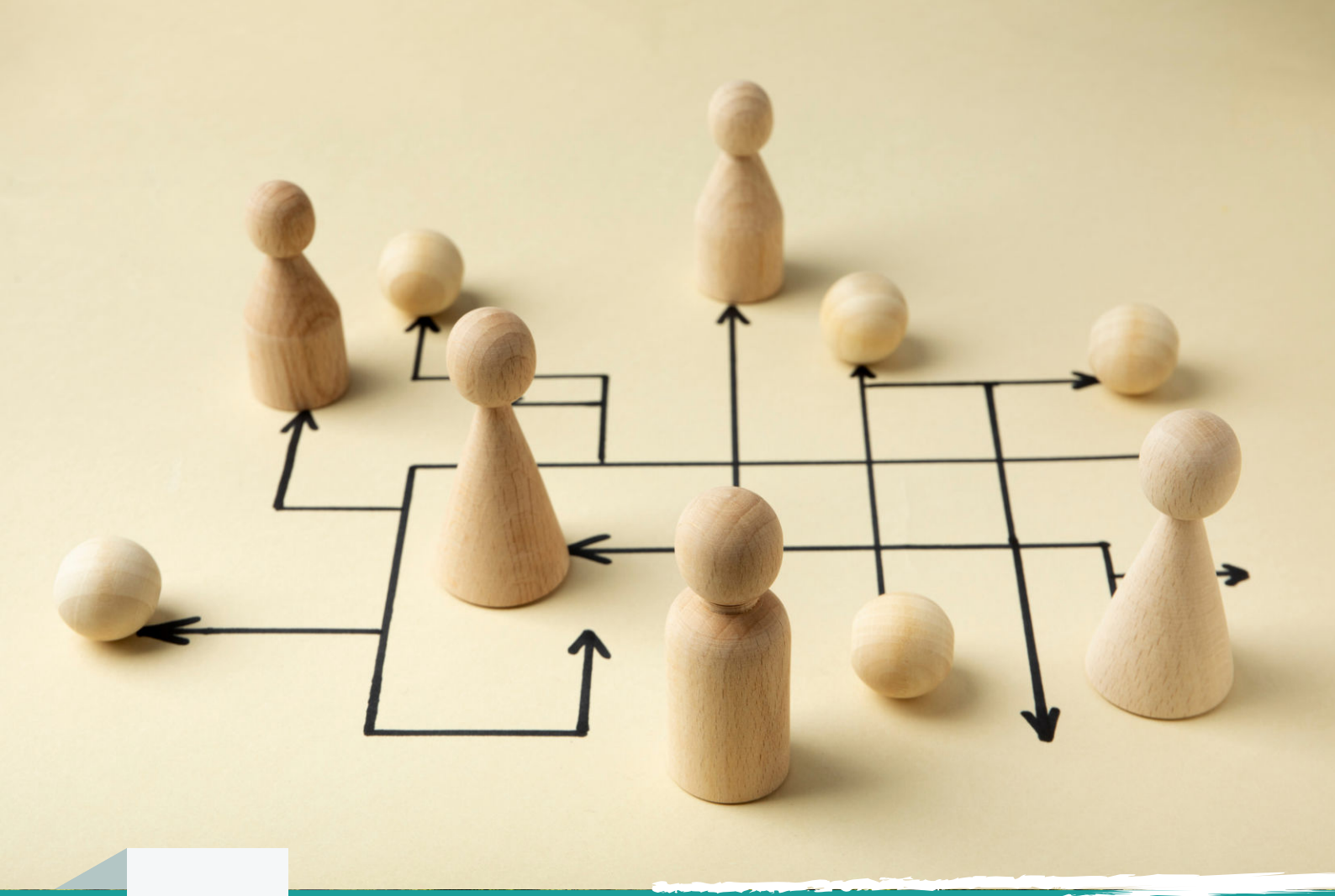
- Ces mesures s'inscrivent dans une **démarche incitative**, et non contraignante, dans un premier temps.

- Leur mise en œuvre est prévue à partir de la rentrée de **septembre 2025**.

- Elles feront l'objet d'une évaluation au bout de deux ans, à la lumière de leur impact sur le bilan GES du laboratoire et des retours exprimés par les membres sur la faisabilité de leur application au quotidien. Selon ces éléments, des ajustements, voire un renforcement du dispositif, pourront être envisagés.

Les sections qui suivent visent à présenter les mesures sélectionnées par les membres de l'unité à l'issue du processus participatif décrit précédemment.
Pour chaque thématique, la structuration sera identique :

- **Un texte d'introduction** contextualise les enjeux spécifiques du secteur concerné, accompagné des ressources, *majoritairement vulgarisées*, qui ont été mises à disposition des membres du laboratoire pour éclairer leur choix.
- **Les mesures sélectionnées** sont présentées, telles qu'elles ont été retenues à l'issue de la méthodologie participative.



GOUVERNANCE & STRATÉGIES

CLARIFICATIONS SUR LA SECTION THÉMATIQUE

Cette section vise à définir les fondements de la gouvernance écoresponsable au sein de l'unité de recherche, en tant que reflet de l'engagement envers la transition socio-environnementale. Elle a pour objectif d'ancrer la durabilité au cœur de la gestion et des décisions stratégiques, en veillant à ce que les actions et politiques internes soient alignées avec des principes environnementaux clairs. L'intégration des enjeux de durabilité dans les pratiques de recherche contribue à instaurer une culture de responsabilité environnementale, susceptible d'inspirer et de mobiliser la communauté scientifique.

LES MESURES

Suite au processus décisionnel présenté en amont, **sept mesures** ont été retenues dans cette section afin de structurer l'engagement du VIPS² en faveur de la transition socio-environnementale.

Plus précisément, les membres de l'unité de recherche VIPS² s'engagent à :

- Assurer la publication et la visibilité des bilans des gaz à effet de serre ainsi que des actions entreprises, sur le site web du VIPS² , ses réseaux sociaux et sur la plateforme Labo 1point5.
- Intégrer la Charte des pratiques éco-responsables dans le règlement intérieur de l'unité de recherche VIPS² .
- Réaliser le Bilan des Gaz à Effet de Serre du laboratoire tous les deux ans.
- Mettre en place un Groupe de Travail dédié à la Transition Socio-Environnementale chargé de déployer des actions de sensibilisation (infographies, formations, supports éducatifs). Ce groupe, interne à l'unité, peut également jouer un rôle de consultation auprès de la direction pour traiter les éventuels conflits liés à l'application des mesures éco-responsables.
- Faire apparaître l'engagement de l'unité de Recherche en faveur de la TSE dans la section « Unité de Recherche de Rattachement » des fiches de poste lors des nouveaux recrutements (enseignants-chercheurs, ingénieurs, etc.).
- Évaluer et actualiser tous les deux ans la Charte des pratiques éco-responsables, afin d'en garantir la pertinence et l'efficacité.
- Organiser un séminaire interne annuel consacré à la transition socio-environnementale



LES ÉQUIPEMENTS NUMÉRIQUES

CLARIFICATIONS SUR LA SECTION THÉMATIQUE

Cette section vise à proposer des mesures concrètes pour encadrer les achats, mais également pour réfléchir à l'usage et à la gestion des outils numériques et informatiques au sein de l'unité de recherche VIPS² . **Pourquoi ce sujet mérite-t-il notre attention ?** Loin d'être immatériel, le numérique repose sur une chaîne industrielle lourde en pleine expansion, responsable d'environ 3,5 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre, et de 2,5 % des émissions en France. En raison de la croissance exponentielle des usages (multiplication des équipements, augmentation du volume de données, généralisation des services en ligne) cette part est amenée à croître dans les années à venir. La majeure partie de cette empreinte est liée à la fabrication des équipements numériques. Cette phase mobilise d'importantes ressources (métaux rares, eau, énergie), génère des pollutions localisées (sols, nappes phréatiques) et produit des déchets électroniques peu recyclés, souvent exportés vers des pays à faibles revenus où les conditions de traitement posent des risques sanitaires et environnementaux. À ces enjeux environnementaux s'ajoutent des considérations sociales et éthiques, notamment en lien avec l'extraction de matériaux dans des zones de conflit, où les conditions de travail sont parfois particulièrement préoccupantes. Dans ce contexte, il devient essentiel de maîtriser les usages numériques dans les environnements de recherche, en intervenant à la fois sur les stratégies d'acquisition (réduction, mutualisation, réparabilité) et sur les pratiques quotidiennes.

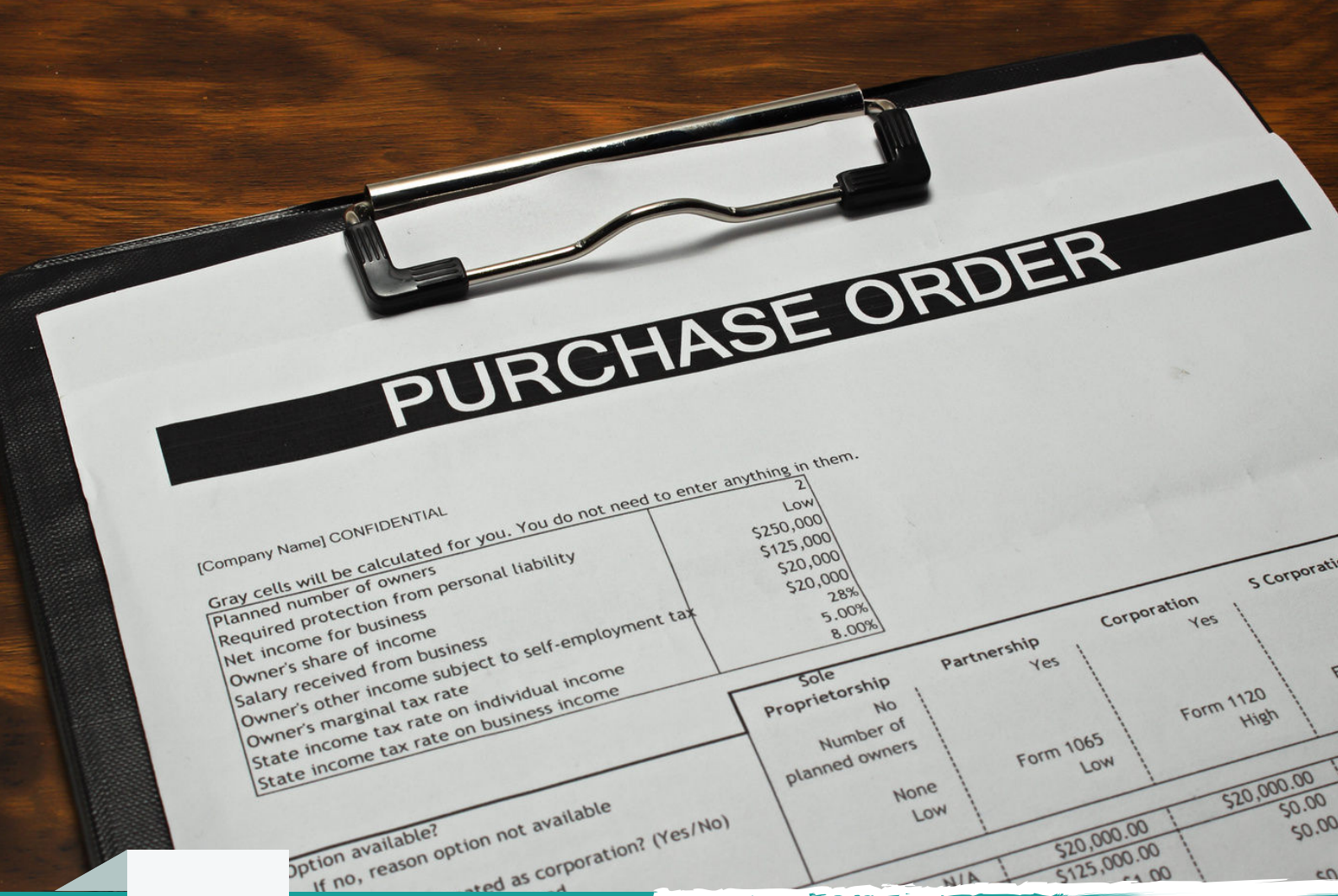
Sources : ADEME ; The Shift Project ; GreenIT ; Caravanos et al., 2013

LES MESURES

Suite au processus décisionnel présenté en amont, **trois mesures** ont été retenues dans cette section afin de structurer l'engagement du VIPS² en faveur de la transition socio-environnementale.

Plus précisément, les membres de l'unité de recherche VIPS² s'engagent à :

- Privilégier, dans les locaux de l'unité, l'usage de connexions filaires ou WiFi, en remplacement des connexions mobiles 3G/4G/5G, afin de réduire l'impact énergétique des activités numériques.
- Mettre en place une ressourcerie informatique/numérique interne à l'unité, destinée aux non-titulaires, pour favoriser la récupération, le prêt et la réutilisation du matériel numérique.
- Proposer à l'ensemble des membres du laboratoire une formation dédiée, visant à sensibiliser aux impacts environnementaux du numérique et à renforcer les connaissances sur les pratiques numériques écoresponsables (exemples : Fresque du Numérique, séminaires, supports pédagogiques, etc.).


PURCHASE ORDER
[Company Name] CONFIDENTIAL
Gray cells will be calculated for you. You do not need to enter anything in them.
Planned number of owners
Required protection from personal liability
Net income for business
Owner's share of income
Salary received from business
Owner's other income subject to self-employment tax
Owner's marginal tax rate
State income tax rate on individual income
State income tax rate on business income
2
Low
$250,000
$125,000
$20,000
$20,000
28%
5.00%
8.00%
Sole Proprietorship
Partnership
Corporation
S Corporati
No
Yes
Yes
Number of planned owners
Form 1065
Low
Form 1120
High
None
Low
Option available?
If no, reason option not available
ted as corporation? (Yes/No)
$20,000.00
$125,000.00
$20,000.00
$0.00
$0.00

LES ACHATS

CLARIFICATIONS SUR LA SECTION THÉMATIQUE

En 2019 comme en 2022, les achats constituaient le troisième poste d'émissions de gaz à effet de serre du VIPS² , représentant respectivement 22 % et 17 % des émissions totales. Ces chiffres soulignent l'importance d'intégrer une réflexion environnementale dans les pratiques d'approvisionnement. L'évaluation de l'impact environnemental d'un bien ou service ne peut se limiter à son usage : elle doit être menée à l'échelle de l'ensemble de son cycle de vie. L'analyse en cycle de vie est une méthode structurée permettant d'identifier les contributions aux émissions de GES à chaque étape : extraction des matières premières, fabrication, transport, distribution, utilisation, fin de vie et traitement des déchets. Pour réduire efficacement les impacts des achats, il est donc essentiel d'agir à chaque étape du cycle de vie. Les études montrent que les phases d'extraction et de fabrication sont généralement les plus impactantes, ce qui invite à reconsidérer la nécessité même de certains achats, le meilleur achat étant, dans bien des cas, celui que l'on ne réalise pas. *Source : BonPote*

LES MESURES

Suite au processus décisionnel présenté en amont, **quatre mesures** ont été retenues dans cette section afin de structurer l'engagement du VIPS² en faveur de la transition socio-environnementale.

Les membres de l'unité de recherche VIPS² s'engagent à respecter les principes suivants :

- En cas de besoin matériel, qu'il soit numérique ou non, il convient d'appliquer la procédure d'achat suivante en respectant l'ordre de priorité : i) privilégier d'abord la réutilisation d'un matériel similaire existant, ii) puis, si cela n'est pas possible dans un délai raisonnable, envisager la réparation d'un équipement équivalent mais non fonctionnel, iii) puis l'achat de matériel d'occasion, à défaut celui de matériel reconditionné, iv) puis de matériel fabriqué à partir de matières premières recyclées, et, v) en dernier recours seulement, l'achat de matériel neuf.

- Pour tout nouvel achat, veiller à commander des quantités strictement adaptées aux besoins réels (fournitures de bureau, équipements expérimentaux, etc.).

- Maintenir un inventaire détaillé du matériel acquis, accessible à tous, afin de favoriser le partage et une utilisation optimale des ressources existantes.

- Intégrer le coût environnemental de fabrication comme critère de sélection dans les décisions d'achat, lorsque cela est possible. Par exemple, en cas d'hésitation entre deux produits, il est recommandé de choisir celui dont la production a généré le moins d'émissions de CO_2, contribuant ainsi à une démarche plus respectueuse de l'environnement.



LA CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE

CLARIFICATIONS SUR LA SECTION THÉMATIQUE

Au sein de l'unité de recherche VIPS², les émissions liées aux bâtiments proviennent à 91 % du chauffage. La consommation d'électricité et, dans une moindre mesure, celle liée à l'eau, complètent ce bilan. Améliorer la performance énergétique du bâtiment permettrait d'obtenir des gains rapides et mesurables en matière d'émissions. Selon les ordres de grandeur fournis par l'ADEME, des rénovations ciblées pourraient permettre de réduire la consommation énergétique du bâtiment de plus d'1 tonne équivalent CO_2 par an, notamment en agissant sur l'isolation ou la modernisation du système de chauffage. Ces interventions contribueraient également à améliorer le confort thermique et les conditions de travail. Toutefois, ces décisions relèvent de la gestion institutionnelle, sur laquelle les membres de l'unité disposent de peu de marge de manœuvre. Néanmoins, des gestes simples et peu coûteux peuvent déjà produire des effets notables. Par exemple, réduire la température de consigne d'un degré peut entraîner jusqu'à 7 % d'économies d'énergie. De même, une meilleure gestion des usages électriques combinée à la sensibilisation des usagers, peut contribuer à renforcer la dynamique collective. À défaut de pouvoir transformer le bâtiment, agir sur les usages quotidiens reste un levier concret, accessible et immédiatement mobilisable.

Sources : ADEME_chauffage, ADEME_électricité

LES MESURES

Suite au processus décisionnel présenté en amont, **trois mesures** ont été retenues dans cette section afin de structurer l'engagement du VIPS² en faveur de la transition socio-environnementale.

Les membres de l'unité de recherche VIPS² s'engagent à mettre en œuvre les pratiques suivantes afin de favoriser une gestion énergétique et environnementale responsable au sein de l'unité de recherche :

- Encourager une gestion efficace du chauffage en :
  - abaissant le chauffage au niveau 1 en quittant les locaux, plutôt que de l'éteindre complètement ou de l'augmenter excessivement pour conserver la chaleur durant la nuit ;
  - maintenant une température stable comprise entre 19 °C et 21 °C dans les bureaux pendant la journée, avec la possibilité d'acquérir des thermomètres pour faciliter cette régulation ;
  - aérant régulièrement les bureaux, même en hiver, afin de renouveler l'air intérieur et de prévenir l'accumulation d'humidité ;
  - fermant les portes des bureaux en hiver pour éviter les pertes de chaleur.

- Réduire la consommation d'électricité en éteignant systématiquement les écrans, les multiprises et les lumières en quittant les locaux.

- Diminuer la consommation d'eau en installant des économiseurs d'eau, tels que des limiteurs et régulateurs de débit, sur les points d'eau de la cafétéria.



LA GESTION DES DÉCHETS

CLARIFICATIONS SUR LA SECTION THÉMATIQUE

Nos modes de vie actuels font déborder nos poubelles ! Nos modes de vie produisent un volume de déchets préoccupant. En 2022, la France a généré 345 millions de tonnes de déchets (≃ 5 t par habitant) dont 1/3 provient des ménages. Ce secteur est responsable d'environ 4 % des émissions nationales de GES, sans compter celles liées au transport. La mise en décharge, quant à elle, contribue à 16 % des émissions de méthane. Le recyclage reste très insuffisant. Seuls 9 % du plastique mondial sont recyclés et un tiers seulement est traité dans des filières appropriées. Entre 8 à 12 millions de tonnes de plastique finissent chaque année dans les océans, entraînant un désastre pour la biodiversité marine et diffusant des microplastiques dans l'ensemble de la chaîne alimentaire. Conclusion : la réduction des déchets à la source est impérative. Avant de songer au recyclage, il est essentiel de limiter la production de déchets, car c'est le seul moyen de réduire réellement leur impact écologique et climatique.

Sources : ADEME ; European Environment Agency WWF

LES MESURES

Suite au processus décisionnel présenté en amont, **six mesures** ont été retenues dans cette section afin de structurer l'engagement du VIPS² en faveur de la transition socio-environnementale.

Les membres de l'unité de recherche VIPS² s'engagent à :

- Privilégier l'achat de produits rechargeables, réutilisables ou en vrac afin de limiter la quantité de déchets générés.
- Mettre en œuvre une gestion collective et interne des déchets dans l'attente de politiques de tri plus strictes à l'échelle de l'Université Rennes 2. Cette démarche pourra inclure l'installation de poubelles spécifiques pour les cartons, plastiques, etc., dont la gestion serait assurée collectivement, à tour de rôle, par les membres de l'unité. Des échanges seront engagés avec la Direction des Ressources Informatiques et Matérielles (DRIM) pour envisager une généralisation de cette politique à l'échelle de l'établissement.
- Encourager la réutilisation de certains déchets organiques, comme les sachets de thé et le marc de café, pour alimenter le potager collectif de Rennes 2, contribuant ainsi à une valorisation durable des matières compostables.
- Réduire l'usage de capsules de café en favorisant les cafetières à filtre ou les dosettes biodégradables ou réutilisables.
- Installer un bac de récupération des brouillons afin d'inciter à l'utilisation complète de chaque feuille de papier, en utilisant les deux faces avant recyclage.



LES DÉPLACEMENTS DOMICILE-TRAVAIL

CLARIFICATIONS SUR LA SECTION THÉMATIQUE

Au sein de l'unité de recherche VIPS², les trajets domicile-travail représentaient 60 % des émissions de gaz à effet de serre en 2022, faisant de ce secteur la première source d'émissions du laboratoire.
Cette réalité locale reflète une tendance nationale : le secteur des transports est le premier contributeur aux émissions de GES en France, représentant 34 % des émissions nationales. Cette part élevée s'explique principalement par la forte dépendance à la voiture individuelle, encore largement alimentée par des énergies fossiles. À elle seule, la voiture est à l'origine de plus de la moitié des émissions du secteur.
Cette dépendance concerne même les trajets courts : 33 % des actifs utilisent leur voiture pour parcourir moins de 5 km jusqu'à leur lieu de travail. Pourtant, ces distances pourraient facilement être couvertes par des modes de déplacement doux ou durables (vélo, marche, transports en commun).
Par ailleurs, le recours massif à l'autosolisme, c'est-à-dire l'usage individuel de la voiture, reste très marqué : 83 % des conducteurs circulent seuls, avec un taux moyen d'occupation de seulement 1,26 personne par véhicule. En optimisant le taux de remplissage des véhicules, le covoiturage permettrait de réduire significativement les émissions, tout en limitant les coûts, la pression sur les infrastructures routières, et en offrant une alternative pertinente pour les zones peu desservies ou les trajets plus longs.

Sources : Carbone 4, Haut Conseil pour le Climat

Estimez vos émissions : Simulateur Domicile-Travail – Labos 1point

LES MESURES

Suite au processus décisionnel présenté en amont, **deux mesures** ont été retenues dans cette section afin de structurer l'engagement du VIPS² en faveur de la transition socio-environnementale.

Les membres de l'unité de recherche VIPS² s'engagent à :

- Élaborer un document de référence regroupant de manière claire et exhaustive l'ensemble des aides à la mobilité disponibles à l'échelle de l'Université Rennes 2, de la métropole rennaise et au niveau national, afin de faciliter l'accès à des solutions de transport plus durables.

- Privilégier, lorsque la présence physique n'est pas indispensable, l'organisation de réunions en format hybride, afin de limiter les déplacements, notamment pour les personnes géographiquement éloignées ou ne pouvant recourir à des modes de transport doux et respectueux de l'environnement.



LES DÉPLACEMENTS PROFESSIONNELS

CLARIFICATIONS SUR LA SECTION THÉMATIQUE

Les déplacements professionnels représentaient en 2022 la deuxième source d'émissions de gaz à effet de serre pour l'unité de recherche VIPS², avec 20 % du total des émissions. Cette empreinte est due en grande partie à l'utilisation de l'avion pour se rendre à des colloques, congrès ou terrains de recherche. Ce constat est largement partagé dans le milieu académique, où la valorisation du rayonnement international et la structuration globale de la recherche encouragent fortement la mobilité, en particulier à l'international. Or, les voyages les plus longs sont aussi les plus émetteurs : les 20 % de déplacements les plus éloignés sont responsables de 68 % des émissions liées aux missions professionnelles. Dans ce contexte, repenser collectivement la fréquence, la distance et les modalités de nos déplacements est un levier crucial pour réduire significativement l'empreinte carbone des laboratoires.

Sources : Mariette et al., 2022 *Estimez vos émissions : Simulateur Missions – Labos 1point*

LES MESURES

Suite au processus décisionnel présenté en amont, **quatre mesures** ont été retenues dans cette section afin de structurer l'engagement du VIPS² en faveur de la transition socio-environnementale.

Les membres de l'unité de recherche VIPS² s'engagent à :

- Optimiser la rentabilité des déplacements liés aux missions hors Europe. *Lors de ces voyages, il est recommandé de tirer pleinement parti du séjour en regroupant plusieurs activités sur place, participation à des conférences, visites de laboratoires, rencontres avec des collègues ou partenaires locaux, afin de limiter les déplacements futurs pour des motifs similaires. Cette approche vise à maximiser l'efficacité des missions tout en réduisant l'empreinte carbone associée.*

- Éviter les déplacements en avion lorsqu'une alternative bas-carbone (train, bus, etc.) de moins de 8 heures est disponible.

- Privilégier la participation à des congrès internationaux organisés à proximité géographique, lorsque cela est possible, afin de réduire l'impact environnemental des déplacements. *E.g., : Si un congrès se tient cette année à Sydney et l'année suivante à Barcelone, il est préférable d'opter pour l'édition barcelonaise.*

- Inclure systématiquement une estimation des émissions de gaz à effet de serre dans chaque ordre de mission, pour encourager une prise de conscience des impacts liés aux déplacements professionnels. Cette estimation peut être intégrée directement via l'Espace Numérique de Travail lors de la demande d'ordre de mission, ou calculée à l'aide du simulateur de missions proposé par le laboratoire 1.5.



LES ÉVÈNEMENTS

CLARIFICATIONS SUR LA SECTION THÉMATIQUE

Lorsqu'on s'intéresse à l'impact environnemental des événements, plusieurs paramètres doivent être pris en compte : les déplacements des participant·es, la gestion des déchets, les performances énergétiques des lieux d'accueil, l'hébergement, ou encore la restauration.
Parmi ces postes, les déplacements figurent souvent parmi les plus émetteurs. Néanmoins, le poids relatif de chacun peut varier considérablement selon la taille de l'événement, son degré d'ancrage territorial (local, régional, national ou international), ainsi que les choix logistiques et organisationnels opérés. Les actions à engager doivent donc idéalement s'appuyer sur un bilan carbone préalable de l'événement, afin d'identifier les principaux postes d'émissions et orienter les efforts là où ils seront les plus pertinents.

Sources : Warner et al., 2025

LES MESURES

Suite au processus décisionnel présenté en amont, **huit mesures** ont été retenues dans cette section afin de structurer l'engagement du VIPS² en faveur de la transition socio-environnementale.

Les membres de l'unité de recherche VIPS² s'engagent également à organiser leurs événements scientifiques (colloques, séminaires, assemblées générales, etc.) selon des principes écoresponsables, en mettant en œuvre les actions suivantes :

- Réaliser un bilan des émissions de gaz à effet de serre liées aux conférences et congrès organisés par l'unité, afin d'évaluer leur impact environnemental et de guider les pratiques futures.
- Proposer des repas végétariens comme option par défaut lors des événements, les participants souhaitant un repas incluant de la viande ou du poisson devant en faire la demande explicite au moment de l'inscription.
- Faire appel, autant que possible, à des restaurateurs engagés dans une démarche écoresponsable, valorisant des produits de saison, biologiques, locaux et issus du commerce équitable.
- Donner les surplus alimentaires, lorsque la chaîne du froid est respectée, à l'Épicerie gratuite de Rennes 2 ou les redistribuer aux participants afin de limiter le gaspillage.

- Mettre en œuvre une démarche Zéro Déchet lors des événements organisés, en s’inspirant des principes définis par Zero Waste France : Refuser, Réduire, Réutiliser, Redonner à la terre et Recycler. Cette démarche vise à limiter la production de déchets (emballages, plastiques, produits jetables) ainsi que le gaspillage alimentaire et matériel.

- Limiter la distribution de goodies aux situations réellement justifiées, en excluant les objets à usage unique, en privilégiant des articles durables, utiles au-delà de l’événement, et représentatifs du patrimoine local (produits artisanaux, culturels, etc.).

- Réduire autant que possible la production de supports de communication non réutilisables, tels que les affiches ou kakémonos à usage unique, en favorisant des alternatives durables et modulables.

- Fournir systématiquement aux participants un plan des transports en commun de la ville, afin de promouvoir les mobilités durables lors des déplacements liés à l’événement.



LA RECHERCHE

CLARIFICATIONS SUR LA SECTION THÉMATIQUE

La communauté scientifique et académique occupe une place singulière dans nos sociétés contemporaines. Comme le rappellent Dablander et al. (2024), « Scientists and academics are among the most trusted actors in society and are therefore well-positioned to help mobilize society ». Cette confiance, confirmée par l'enquête IPSOS (2022), confère aux chercheurs et chercheuses une double responsabilité : d'une part, celle de produire des connaissances rigoureuses et utiles pour éclairer les choix collectifs ; d'autre part, celle d'incarner dans leurs propres pratiques les valeurs de sobriété, de responsabilité et de durabilité qu'ils promeuvent. Dans le champ des sciences du sport comme ailleurs, ignorer cette exigence reviendrait à fragiliser la crédibilité même du discours scientifique. Ce dernier volet rassemble un ensemble d'actions complémentaires qui visent à inscrire la recherche au cœur de la transition écologique et sociale, à réduire l'empreinte environnementale des pratiques scientifiques elles-mêmes, et à offrir l'exemple d'une communauté académique engagée dans des démarches plus sobres.

Sources : Dablander et al., 2024

LES MESURES

Suite au processus décisionnel présenté en amont, **cinq mesures** ont été retenues dans cette section afin de structurer l'engagement du VIPS² en faveur de la transition socio-environnementale.

Les membres de l'unité de recherche VIPS² s'engagent également à intégrer pleinement les enjeux environnementaux dans leurs pratiques scientifiques et collectives, en adoptant les actions suivantes :

- Permettre la participation de certains membres de l'unité à des journées de sensibilisation ou de formation aux enjeux environnementaux, telles que Univershifté ou les séminaires du réseau Labo 1point5, afin d'acquérir de nouvelles connaissances pouvant ensuite être partagées au sein du laboratoire. Cette diffusion interne vise à renforcer la dynamique collective, améliorer les pratiques existantes et accroître la sensibilisation des membres aux défis environnementaux contemporains.

- Favoriser la transparence et les échanges autour des projets de recherche en cours, en partageant les plans d'expérimentation dès leur conception. Cette mutualisation des démarches expérimentales permet de limiter les duplications, de rationaliser l'usage des ressources et d'optimiser les efforts de recherche.

- Encourager le partage et la réutilisation des données de recherche, dans le respect des normes éthiques et scientifiques, afin de réduire les besoins en collecte de nouvelles données et donc l'impact environnemental associé. Pour accompagner cette pratique, la réalisation d'un guide interne facilitant l'ouverture des données (open data) et la rédaction de data papers pourra être envisagée.

- Intégrer une réflexion sur l'impact environnemental dès la phase de conception de chaque projet de recherche, dans le but de limiter son empreinte écologique et de promouvoir une gestion responsable des ressources tout au long de sa mise en œuvre.

- Inciter fortement les doctorants nouvellement arrivés à suivre une formation spécifique sur l'impact environnemental de la recherche parmi celles proposées dans le catalogue de l'école doctorale ou en dehors (e.g., **formation doctorale** proposée par le collectif Labo 1point5)



DISCUSSION & RÉFLEXIONS

POUR UNE RESPONSABILITÉ PARTAGÉE : RENFORCER L'ENGAGEMENT INSTITUTIONNEL EN FAVEUR DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Cette charte formalise l'engagement de l'unité de recherche VIPS² à réduire son empreinte environnementale et à repenser ses pratiques professionnelles à la lumière des enjeux écologiques actuels. Elle s'inscrit dans un mouvement de fond, porté par un nombre croissant d'unités de recherche à l'échelle locale, nationale et internationale, visant à aligner les activités scientifiques avec les limites planétaires.

Cependant, malgré la volonté et les efforts déployés dans différents contextes locaux, il est essentiel de rappeler que la transition écologique ne peut reposer uniquement sur des initiatives individuelles ou sur des collectifs isolés. Les chercheur·es ne peuvent pas être seul·es à porter ce chantier complexe, exigeant, et parfois contradictoire avec les normes et attentes actuelles du monde académique.

Nous saluons les efforts engagés par l'Université Rennes 2 et sommes conscients des contraintes et difficultés que peut rencontrer toute institution dans ce domaine. Néanmoins, les échanges menés au sein de notre unité ont mis en évidence certains verrous qui mériteraient d'être pris en compte dans l'élaboration des futures politiques. La mise en place de mesures concrètes et ambitieuses, créant un cadre favorable, juste et cohérent pour l'ensemble des agents et laboratoires, apparaît indispensable pour donner du sens et de la portée aux démarches locales.

1. Agir sur les conditions matérielles : une base indispensable

Plusieurs aspects logistiques ou structurels freinent l'adoption de pratiques plus sobres dans notre unité :

- **Système de tri perfectible pour une gestion durable des déchets** : Un dispositif de tri est en place dans les bureaux, mais il reste incomplet. Aucun bac de tri n'est actuellement disponible dans les espaces communs, tels que les couloirs ou la cafétéria. Cette situation limite l'efficacité du tri à la source et montre la nécessité de renforcer les équipements pour encourager des pratiques plus responsables.

- **Confort thermique dégradé dans les bureaux** : plusieurs espaces sont mal isolés, laissant entrer le froid en hiver et la chaleur en été, avec des conséquences à la fois sur le bien-être au travail et sur la consommation énergétique. Sans attendre des rénovations lourdes, des actions simples comme le financement de thermomètres, de rideaux isolants ou de joints pour fenêtres pourraient améliorer sensiblement la situation à faible coût.

2. Rendre les politiques de mobilité cohérentes

Si l'université encourage légitimement à réduire les trajets en avion, cela suppose en retour de faciliter et soutenir l'usage du train, notamment pour les longues distances. Cela pourrait passer par :

- **La prise en charge systématique des billets de train en première classe pour les trajets longs** constituerait une mesure cohérente avec les objectifs de réduction des déplacements aériens. Le train étant souvent plus long, le confort et la possibilité de travailler à bord sont essentiels pour ne pas compromettre la productivité des chercheur·es. La première classe permet cela, mais à un coût souvent dissuasif si non pris en charge.
- **La couverture des dépenses supplémentaires** induites par le choix du train, notamment les nuitées d'hôtel ou repas additionnels rendus nécessaires par des trajets plus longs que l'avion.

3. Repenser les critères d'évaluation académique

Alors que la transition socio-écologique implique de repenser en profondeur nos manières de faire de la recherche, les critères d'évaluation scientifique continuent de valoriser des pratiques fortement liées à la mobilité et au rayonnement international. Participations à des colloques, invitations dans des universités étrangères, co-publications internationales : autant d'activités perçues comme indispensables à la carrière, mais qui reposent sur une circulation physique intensive. Dans ce contexte, réduire ses déplacements ou limiter sa participation à certains réseaux peut être perçu comme un frein à la reconnaissance académique, notamment à l'international. Cet effort est d'autant plus difficile que les dynamiques scientifiques mondiales ne vont pas toutes dans le sens de la sobriété, accentuant le risque d'isolement et exposant les chercheur·es à des arbitrages complexes entre engagement écologique et visibilité professionnelle. Il peut alors devenir difficile pour les chercheur·es de s'engagé·es dans une démarche de sobriété sans risquer de compromettre leur progression de carrière. Ce décalage engendre une inégalité implicite entre les chercheurs, et constitue un frein réel à l'adoption de pratiques compatibles avec les engagements climatiques.
Nous proposons que l'établissement engage une réflexion structurée sur ses critères d'évaluation, et notamment :

- **De réduire le poids du "rayonnement international"** (e.g., mobilités, participation à des colloques, collaborations) dans l'évaluation des carrières et des projets
- **D'encourager l'intégration d'un argumentaire environnemental** dans les dépôts de projets.
- De permettre aux chercheur·es d'expliquer certaines absences (mobilité, invitations, etc.) dans leurs dossiers, **sans que cela nuise à leur appréciation, voire en valorisant ces choix** lorsqu'ils s'inscrivent dans une démarche cohérente de sobriété

4. Adapter les règles budgétaires et les marchés publics

La transition vers des pratiques plus durables suppose aussi de faire évoluer les cadres administratifs et financiers qui structurent la vie des laboratoires. Deux verrous importants freinent aujourd'hui cette évolution : **la rigidité budgétaire et les contraintes liées aux marchés publics.**

a) D'une part, l'impossibilité de reporter les crédits d'une année sur l'autre incite à consommer rapidement les "restes" budgétaires en fin d'exercice, parfois au détriment de la pertinence des achats. **Un assouplissement de la reportabilité des budgets**, permettrait : *i)* d'éviter les achats précipités ou non prioritaires mais aussi *ii)* de planifier les investissements sur plusieurs années, en cohérence avec une stratégie de transition.

b) D'autre part, les règles actuelles des marchés publics limitent fortement les possibilités d'achats responsables. Il est par exemple très difficile, voire impossible, d'acquérir du matériel informatique d'occasion ou reconditionné, ou de faire appel à des fournisseurs locaux ou engagés dans des démarches durables.
Nous invitons l'établissement à faire évoluer ces cadres, **en favorisant, entre autre, la possibilité d'achats d'occasion, mutualisés ou hors catalogue,** chaque fois que cela permet de limiter l'empreinte carbone tout en optimisant les coûts à long terme.

5. Reconnaître, soutenir et structurer les dynamiques locales

Au sein des unités de recherche comme le VIPS[2], la mise en œuvre de la transition socio-environnementale repose largement sur l'engagement volontaire d'une poignée de personnes, qu'il s'agisse de référent·es ou de membres de collectifs internes. Ces personnes consacrent du temps, acquièrent des compétences (souvent par autoformation), et portent des actions concrètes : réalisation de bilans GES, élaboration de chartes, sensibilisation interne, animation de groupes ou pilotage de projets.

Pourtant, ce travail :

- n'est ni reconnu officiellement, ni intégré à la charge de travail institutionnelle des personnels ;
- repose uniquement sur la motivation individuelle, ce qui, bien qu'essentiel, interroge sur la pérennité et la soutenabilité de ces engagements dans le temps
- entre en concurrence avec des missions plus valorisées, comme la production scientifique ou certaines fonctions administratives, sans bénéficier de temps dédié ni de reconnaissance formelle.

Pour sortir de cette logique d'engagement « en plus » ou « à côté », nous incitons l'établissement à engager une réflexion sur : :

- La **valorisation explicite de ces missions dans les parcours professionnels**, y compris dans les dossiers d'évaluation, afin de reconnaître pleinement le travail engagé dans la transition environnementale.
- **L'attribution d'un volume horaire clairement défini pour les référent·es et les porteur·ses de démarches**, intégré à leur service ou à leur fiche de mission, afin qu'ils et elles puissent s'investir dans ces actions sans que cela empiète systématiquement sur leurs autres responsabilités (enseignement, recherche, administration)
- **La mise en place de formations collectives, régulières et obligatoires,** à destination de l'ensemble des membres des unités, afin de renforcer la légitimité des référent·es et de favoriser une appropriation collective des enjeux environnementaux, au-delà des seules personnes déjà sensibilisées.

POUR CONCLURE

Les membres de l'unité de recherche VIPS² sont prêts à faire leur part et à poursuivre leur engagement dans la transition écologique de l'enseignement supérieur et de la recherche. Nous nous réjouissons des actions déjà mises en œuvre à l'Université Rennes 2, qui lancent une dynamique précieuse et encourageante.

Dans le prolongement de cette dynamique, et en écho aux discussions qui ont nourri la construction de cette charte, il nous semble toutefois important de mettre en avant certains leviers d'action complémentaires qui pourraient renforcer l'efficacité et la portée des initiatives existantes.

L'enjeu est de créer un cadre institutionnel adapté, porteur et aligné, permettant aux laboratoires d'être pleinement outillés et aux personnels de partager collectivement la responsabilité de cette transition. C'est à cette condition que les efforts individuels et collectifs pourront porter tous leurs fruits, dans un esprit de cohérence, de justice et de durabilité.

Version du 29 septembre 2025

CHARTE

DES PRATIQUES ÉCO-RESPONSABLES

VALEURS, INNOVATIONS, POLITIQUES, SOCIALISATIONS & SPORTS

Ce document a été élaboré au cours de l'année 2025, à l'initiative **du groupe Transition socio-environnementale de l'unité de recherche VIPS²**.

Il a été rédigé, préparé et mis en forme sous la direction de **Pauline Caille** (Maîtresse de Conférences - UFR STAPS - VIPS²)
Référente transition écologique de l'unité de recherche

Le document a été **validé par le Conseil de direction de VIPS², ainsi que par l'ensemble des membres de l'unité, en septembre 2025.**

pauline.caille@univ-rennes2.fr